

COLLÈGE BORÉAL

21 Boulevard Lasalle, Sudbury (Ontario) P3A 6B1

PLAN DE SÉCURITÉ DES INCENDIES (RÉSIDENTE ÉTUDIANTE)

ÉDIFICE D



Révisé par: _____ Juillet 2021

Approuvé par: _____ Services d'incendie du Grand Sudbury

Date: _____

Détenteurs de la clé passe-partout : Contacter le Service de sécurité, 24 heures par jour, 7 jours par semaine

PLAN APPROVED BY

SIGNATURE

September 8, 2020

DATE

GREATER SUDBURY FIRE SERVICES

Table des matières

INTRODUCTION	3
INVENTAIRE DES RESSOURCES HUMAINES.....	4
INVENTAIRE DES RESSOURCES DU BÂTIMENT	5
PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LES OCCUPANTS	7
PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS	9
PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LE PERSONNEL DE SUPERVISION. 10	
PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE (ÉQUIPE D'INVESTIGATION).....	11
PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ.....	12
RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DE SUPERVISION	13
RESPONSABILITÉ DU PERSONNEL DE LA RÉSIDENCE.....	14
EXTINCTION/CONTRÔLE/CONFINEMENT DES INCENDIES	15
MARCHE À SUIVRE POUR LES EXERCICES D'INCENDIE.....	16
MAÎTRISE DES RISQUES D'INCENDIE.....	17
PROCÉDURES D'ENTRETIEN ET DE VÉRIFICATION	18
MESURES ALTERNATIVES POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE DES OCCUPANTS.....	23
PROCÉDURES POUR PIQUETS D'INCENDIE	24
ANNEXE A	27
ANNEXE B	32

INTRODUCTION

Objectif du Plan de sécurité incendie

Le Plan de sécurité incendie est élaboré par le propriétaire d'un bâtiment afin d'identifier les mesures à prendre par les occupants et la direction du bâtiment en cas d'incendie ou autre situation d'urgence. En outre, le plan définit les actions qui doivent être mises en œuvre et documentées, le cas échéant, afin de maintenir les systèmes de protection contre l'incendie et de contribuer à la prévention d'un incendie sur les lieux. Le Plan de sécurité incendie comprend donc la **prévention des incendies, l'évacuation et l'intervention d'urgence**.

Une copie de ce plan doit être mise à la disposition de toutes les personnes employées actuellement, ainsi que de toutes les personnes nouvellement embauchées. Tous les destinataires de ce plan sont tenus d'étudier les procédures décrites et d'être prêts à les suivre en cas d'incendie ou de toute autre urgence.

En tant que propriétaire d'un immeuble, il est logique, sur le plan des affaires, d'atténuer les risques pour vos locataires, pour votre immeuble et pour vous-même. L'objectif principal devrait être d'assurer l'adoption volontaire et efficace d'un Plan de sécurité incendie afin de minimiser les dommages potentiels aux biens ou les pertes de vies humaines.

Objectifs du Plan de sécurité incendie

Prévention des incendies :

Prévenir les incendies en contrôlant les risques de feu et en assurant le bon entretien des systèmes et des installations de sécurité des bâtiments.

Sécurité des occupants :

Établir des procédures pour une évacuation sécuritaire et ordonnée du bâtiment en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgence.

Contrôle des incendies :

Établir des procédures qui maximiseront la probabilité de maîtriser et d'éteindre un incendie de la manière la plus sécuritaire et efficace possible.

Responsabilité du Plan de sécurité incendie

Le **propriétaire** du bâtiment a la responsabilité ultime de veiller à ce que le plan soit correctement et complètement élaboré, et, à ce qu'il soit mis en œuvre et maintenu afin d'atteindre le but et les objectifs mentionnés ci-dessus.

Le **propriétaire** est responsable de la nomination du personnel de supervision, comme mentionné dans le *Code de prévention des incendies de l'Ontario*. Il doit s'assurer que tous les locataires et visiteurs reçoivent des informations et des conseils adéquats en matière de sécurité incendie, y compris des mesures alternatives si un ou plusieurs systèmes doivent être arrêtés, et que tout système de protection contre l'incendie est maintenu en état de fonctionnement.

L'emplacement approuvé pour le Plan de sécurité des incendies est situé à l'entrée principale de la résidence étudiante.

INVENTAIRE DES RESSOURCES HUMAINES

Adresse de l'immeuble : 21, boul. Lasalle Sudbury (Ontario) P3A 6B1

Nom de l'immeuble : Collège Boréal

Numéro de téléphone de l'immeuble : 705-560-6673

Service de sécurité :

Commissionnaires

705-560-6673, poste 1010

Propriétaire/Président :

Daniel Giroux

705-698-7310

Vice-Président :

Michel Doucet

705-918-6625

Directeur des Ressources physiques :

Maurice-Éric Rancourt

705-690-2990

Chef de la santé et sécurité et de l'entretien de l'immeuble :

Sylvain Roy

705-919-4579

Technologue en bâtiment :

Marc Robichaud

705-688-6609

Ville du Grand Sudbury :

Services des incendies

200, rue Brady

Sudbury (Ontario)

P3A 5P3

705-675-3341

Entreprise de surveillance :

True Steel Monitoring

230, rue Alder

Sudbury (Ontario)

P3C 4J2

705-674-0116

INVENTAIRE DES RESSOURCES DU BÂTIMENT

Point de rassemblement pour les services d'urgence :	Dans les situations d'urgence, le point de rassemblement est dans le hall d'entrée principal de la résidence.
Description du bâtiment :	Résidentiel, occupation de catégorie C
Construction du bâtiment :	Bâtiment incombustible
Dimensions du bâtiment:	45351 pieds carrés
Nombre d'étages :	4
Emplacement des sorties :	Entrée principale et 6 sorties de secours secondaires
Voie d'accès des pompiers :	(Voir le diagramme schématique)
Système CVC :	Chaudière à gaz naturel
Nombre d'occupants :	138 occupants par jour
Alimentation/éclairage de sécurité:	Éclairage d'urgence alimenté par batterie
Système de communication vocale :	Système Edward, près de la réception, suite 201
Approvisionnement d'eau:	Municipal – Suite 110
Ascenseurs:	Aucun
Robinets d'arrêt du gaz:	(Voir le diagramme schématique)
Principaux interrupteurs d'alimentation électrique :	Suites 205 et 228 du bâtiment D (résidence)
Coffret garde-clé :	Aucun
Salles de classe présentant des risques :	Aucune
Systèmes d'alarme-incendie :	Edwards EST3 «étape unique» Branché à Northern 911 (705) 673-8181 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Panneaux de notification principaux situés dans les suites 205 et 228 de la résidence – Bâtiment D Écran LCD

SYSTÈME DE GICLEURS

Emplacement des raccords des Services d'incendies à l'extérieur : aucun		
Pompe à incendie? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		Emplacement: Sans objet
Mode d'emploi:		
ÉQUIPEMENT	EMPLACEMENT	COUVERTURE
-Robinet d'arrêt principal	Suite 203	Le bâtiment D au complet
Entreprise de service:		
Vipond Fire Protection Nom	(705) 671-7148 Numéro de téléphone	

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

<p>L'emplacement de la batterie de secours pour l'éclairage de sécurité se situe dans les corridors :</p> <ul style="list-style-type: none">- RÉSIDENCE 1 Suites 105, 205, 318,- RÉSIDENCE 2 Suites 223, 321, 401 <p>Durée d'éclairage de chacune : 30 minutes</p>
--

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LES OCCUPANTS

Le point de rassemblement pour tous les occupants est à la cafétéria, située dans l'édifice principal A.

Système d'alarme-incendie à signal simple

La résidence du Collège Boréal est munie d'un système d'alarme-incendie à signal simple;
1ère étape = Signal d'alarme

Un système d'alarme-incendie à signal simple émet un signal d'alarme distinct qui avise les occupants. L'équipe de supervision (équipe d'investigation) doit immédiatement faire enquête pour trouver la source de l'alarme afin de confirmer s'il y a un incendie.

Déclenchement des signaux;

1ère étape = Signal d'alarme

- Déclenché par un système de détection d'incendie (fumée, chaleur, gicleur)
- Activation du déclencheur manuel d'alarme d'incendie

“RESTEZ CALME”

Si vous découvrez un feu :

1. Quittez immédiatement le lieu de l'incendie.
2. Aidez les personnes ayant des besoins particuliers si vous pouvez le faire en toute sécurité **(demandez-leur comment vous pouvez les aider)**.
3. Fermez toutes les portes derrière vous.
4. Activez le déclencheur manuel d'alarme le plus près pour déclencher l'alarme-incendie.
5. Évacuez l'édifice par la sortie la plus proche.
6. Appelez le 911 et indiquez l'emplacement de l'édifice.
7. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement.
8. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Lorsque vous entendez le signal d'alarme :

1. Ne présumez jamais qu'il s'agit d'une fausse alerte.
2. Évacuez l'édifice par la sortie de secours la plus proche.
3. Aidez les personnes ayant des besoins particuliers (**demandez-leur comment vous pouvez les aider**).
4. Fermez toutes les portes derrière vous
5. Appelez le 911 et indiquez l'emplacement de l'édifice.
6. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement.
7. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Procédures d'évacuation au signal d'alerte :

- Si vous ne constatez pas d'incendie ou de fumée dans le couloir, fermez la porte derrière vous et évacuez l'édifice par la sortie ou les escaliers de secours les plus proches. Vérifiez toujours s'il y a de la chaleur et de la fumée dans l'escalier avant d'y entrer; utiliser une autre sortie si nécessaire. **Restez calme en tout temps.**
- Si vous êtes dans un local fermé, touchez la poignée de la porte avant de l'ouvrir pour voir si elle est chaude. Si elle n'est pas chaude, appuyez-vous contre la porte et ouvrez-la légèrement. S'il n'y a pas de feu, quittez l'édifice par la sortie la plus proche. S'il y a beaucoup de fumée dans le couloir, fermez rapidement la porte. S'il y a beaucoup de fumée dans le couloir, il pourrait être sécuritaire de rester dans votre local; fermez la porte et placez une serviette humide à sa base.
- Restez près du sol si la fumée pénètre dans le local.
- Déplacez-vous dans le local le plus protégé et ouvrez partiellement la fenêtre pour laisser entrer l'air. Refermez la fenêtre si la fumée entre.
- Appelez le 911 et demandez les Services d'incendie du Grand Sudbury, puis indiquez où vous êtes. Attendez que l'on vienne vous secourir — restez calme — ne paniquez pas et ne sautez pas.
- Suivez les directives de la personne responsable et du personnel.
- Aidez les personnes ayant des besoins particuliers (**demandez-leur comment vous pouvez les aider**).

- Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d'incendie.
- N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

RESTEZ CALME ET N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS

Si vous découvrez un feu :

1. Quittez immédiatement le lieu de l'incendie, attirez l'attention de quelqu'un et demandez de l'aide si possible.
2. Activez le déclencheur manuel d'alarme le plus près pour déclencher l'alarme-incendie.
3. Évacuez l'édifice par la sortie la plus proche.
4. Appelez le 911 et indiquez l'emplacement de l'édifice.
5. Si vous êtes sur un étage supérieur et que vous ne pouvez pas descendre au niveau inférieur pour quitter les lieux par vos propres moyens, dirigez-vous vers l'escalier le plus proche s'il est sécuritaire de vous y rendre :
 - a. Appelez le Service de sécurité au 705-560-6673, poste 1010, ou composez le 911 et indiquez où vous êtes.
 - b. Attendez que les pompiers viennent vous chercher.
6. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d'incendie.
7. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Si vous entendez le signal d'alarme :

1. Quittez immédiatement le lieu de l'incendie, attirez l'attention de quelqu'un et demandez de l'aide si possible.
2. Si vous êtes sur un étage supérieur et que vous ne pouvez pas descendre au niveau inférieur pour quitter les lieux par vos propres moyens, dirigez-vous vers l'escalier le plus proche s'il est sécuritaire de vous y rendre :

- a. Appelez le Service de sécurité au 705-560-6673, poste 1010, ou composez le 911 et indiquez où vous êtes.
 - b. Attendez que les pompiers viennent vous chercher.
3. Éloignez-vous de l'édifice ou rendez-vous au point de rassemblement, mais uniquement suivant les directives des Services d'incendie.
 4. N'entrez pas dans l'édifice à moins que les Services d'incendie, le Service de sécurité ou un membre de l'équipe d'urgence principale vous disent que vous pouvez le faire en toute sécurité.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LE PERSONNEL DE SUPERVISION (Équipe d'évacuation)

“RESTEZ CALME.”

Le point de rassemblement des membres des Services d'incendie et de l'équipe d'urgence du Collège Boréal est situé à l'entrée principale de la résidence.

EMPLACEMENTS ET MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'URGENCE PRINCIPALE

En rouge : les détenteurs des clés de l'alarme-incendie

- Entrée de la résidence – Directeur des Ressources matérielles
- Entrée de la résidence – Garde de sécurité (responsable de supervision)
- Entrée de la résidence – Technologue en bâtiment
- Entrée de la résidence – Responsable de l'entretien des bâtiments et de Santé et Sécurité
- Entrée de la résidence – Gestionnaire des opérations à la résidence
- Entrée de la résidence – Étudiant responsable de la Vie étudiante
- Deux personnes de l'équipe d'urgence auront la responsabilité de parcourir et d'examiner l'édifice selon les informations transmises par le panneau annonceur

Au signal d'alarme : (si cela ne représente aucun danger)

1. Présentez-vous à votre lieu désigné.
2. Dirigez les occupants qui quittent l'édifice vers la sortie de secours la plus proche ou vers le point de rassemblement.

3. Portez une attention particulière aux personnes ayant des besoins particuliers (**demandez-leur comment vous pouvez les aider**); guidez-les conformément aux Procédures d'urgence en cas d'incendie pour les personnes ayant des besoins particuliers.
 - a. **Si vous êtes sur un étage supérieur, il ne faut pas tenter de transporter une personne au bas de l'escalier sans avoir reçu une formation adéquate.**
4. Signalez tout problème au Service de sécurité.
5. Évacuez l'édifice jusqu'à ce qu'une fausse alerte soit confirmée.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE (ÉQUIPE D'INVESTIGATION)

Au signal d'alerte (pendant les heures d'ouverture, si cela ne présente aucun danger) :

Des membres de l'équipe d'urgence seront désignés pour examiner l'édifice selon les informations recueillies au panneau avertisseur et procéder à l'évacuation, au besoin.

1. Regardez le panneau d'incendie.
2. Un membre du service des Ressources matérielles doit rester au centre de contrôle pour aider les Services d'incendie et renseigner les occupants sur leur statut à l'aide du système de communication.
3. D'autres membres vont chercher la cause de l'alarme et éteindre l'incendie, si possible.
4. S'il y a de la fumée et que le feu ne peut être éteint, évacuez les occupants.
5. Quittez le lieu de l'incendie.
6. Rencontrez les Services d'incendie à l'entrée principale.
7. Indiquez l'emplacement du point d'évacuation désigné aux personnes ayant des besoins particuliers.
8. Demandez à un membre du service des Ressources matérielles d'aider les Services d'incendie à répondre à toute demande particulière.
9. S'il s'agit d'une fausse alerte :
 - a. Réinitialisez le système d'alarme-incendie selon les directives des Services d'incendie.
 - b. Permettez aux occupants de rentrer dans l'édifice suivant les directives des Services d'incendie.

PROCÉDURES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ

“RESTEZ CALME.”

Au signal d'alarme: (Superviseur pendant les heures d'ouverture- Garde de sécurité no 2 doit suivre les procédures de l'équipe principale (si cela ne représente aucun danger).

1. Appelez le 911.
1. Dirigez-vous vers l'entrée principale de la résidence et consultez le panneau avertisseur pour connaître le lieu du déclenchement de l'alarme.
2. Informez le service des Ressources matérielles du lieu du déclenchement de l'alarme.
3. Restée dans le lobby pour aider les membres des Services d'incendie.
4. Signalez aux Services d'incendie le lieu où se trouvent les personnes ayant des besoins particuliers.
5. Évacuez l'édifice par la sortie la plus proche si nécessaire et fermez les portes.

Au signal d'alerte : Après les heures d'ouverture (si cela ne présente aucun danger)

1. Appelez le 911.
2. Déterminez précisément l'emplacement de l'incendie sur le panneau avertisseur.
3. Éteignez le feu si possible.
4. Évacuez l'édifice si nécessaire, en fermant toutes les portes à votre sortie.
5. Si vous êtes seul, assurez-vous de rencontrer les Services d'incendie à l'entrée principale.
6. Signalez au Services d'incendie les lieux où se trouvent les personnes ayant des besoins particuliers
7. S'il s'agit d'une fausse alerte :
 - a. Réinitialisez le système d'alarme-incendie suivant les directives des Services d'incendie.
 - b. Avec l'autorisation des Services d'incendie, indiquez aux occupants qu'il n'y a pas de danger et qu'ils peuvent rentrer dans l'édifice.

RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DE SUPERVISION

- Mettre en œuvre le Plan de sécurité incendie approuvé et attribuer des responsabilités spécifiques au personnel.
- Sensibiliser et former l'ensemble du personnel et des occupants des édifices à l'utilisation des Procédures de sécurité incendie existantes, élaborées dans le cadre du Plan de sécurité incendie approuvé.
- Inspecter l'édifice pour déterminer le nombre de sorties (principales et secondaires) que les occupants pourraient utiliser en cas d'évacuation.
- Préparer et afficher sur chaque étage une liste des sorties que les occupants pourront utiliser en cas d'évacuation et noter le 911 comme numéro d'urgence.
- S'assurer qu'un diagramme schématique montrant le type, l'emplacement et le fonctionnement de tous les systèmes d'incendie des édifices (par exemple, l'emplacement du panneau de contrôle des alarmes-incendie, des armoires d'incendie et des régulateurs de débit d'eau) reste affiché.
- Contrôler les risques d'incendie dans l'édifice.
- Assurer l'entretien des édifices pour assurer la sécurité des occupants.
- Fournir des mesures alternatives pour assurer la sécurité des occupants en cas d'arrêt des équipements de protection contre l'incendie.
- Veiller à ce que des exercices d'incendie soient effectués régulièrement, au besoin.
- Veiller à ce que tous les employés participent aux exercices d'incendie et aux autres séances de formation au moins une fois par an.
- Veiller à ce que tous les employés connaissent parfaitement le Plan de sécurité incendie ainsi que leurs responsabilités en cas d'incendie.
- Signaler au chef des pompiers les modifications apportées au Plan de sécurité incendie et obtenir son approbation.
- Veiller à ce que le chef des pompiers examine le Plan de sécurité incendie chaque année, même s'il n'y a aucun changement.
- Organiser des exercices d'incendie.
- En cas d'incendie lors d'une panne d'électricité générale, l'équipe principale est chargée d'alerter et d'évacuer les occupants.

RESPONSABILITÉ DU PERSONNEL DE LA RÉSIDENCE

- **Accès**
 - Veiller à ce que les routes d'accès, les voies réservées aux pompiers et les raccords des Services d'incendie soient dégagés et accessibles.
- **Moyens d'évacuation**
 - Veiller à ce que les accès aux sorties, à l'intérieur et à l'extérieur, soient toujours bien dégagés de tout obstacle.
- **Séparations coupe-feu**
 - Toujours garder les portes des séparations coupe-feu fermées.
- **Dangers**
 - Éliminer sans tarder tous les déchets combustibles des endroits prévus pour l'élimination des déchets, le cas échéant.
 - Ne pas laisser de matériaux combustibles s'accumuler dans des quantités ou des endroits qui constitueraient un risque d'incendie.
- **Systèmes de sécurité des personnes dans les édifices**
 - Se renseigner sur les endroits où se trouvent les clés permettant d'accéder à tous les locaux verrouillés ainsi que les équipements pouvant être utilisés en cas d'urgence (extincteurs supplémentaires, tiges de verre pour les déclencheurs manuels d'alarme, etc.)
 - Savoir où se trouvent les clés ou s'assurer de les avoir avec soi.
 - Se renseigner sur les procédures à suivre pour tester, éteindre et réinitialiser le système d'alarme-incendie (ne pas réinitialiser un système activé sans l'autorisation des Services d'incendie).
 - Savoir comment inspecter, entretenir ou assurer l'entretien des extincteurs, des déclencheurs manuels d'alarme et des systèmes d'éclairage de sécurité.
- **Mesures alternatives**
 - Dans le cas où les systèmes de sécurité incendie et de sécurité des personnes cessent de fonctionner, informer les Services d'incendie de la VGS et mettre en place des mesures alternatives.
 - Dans le cas où les équipements de protection contre l'incendie cesseraient de fonctionner, circuler dans les couloirs une fois par heure et conserver des registres.
- **Exercices d'incendie**
 - Savoir comment alerter les occupants en cas d'incendie et d'autres situations d'urgence.
 - Prendre connaissance des Procédures d'urgence en cas d'incendie pour les personnes ayant des besoins particuliers.
 - Participer aux exercices d'incendie. Encourager la participation des occupants.

EXTINCTION/CONTRÔLE/CONFINEMENT DES INCENDIES

Confiner un incendie dans un espace clos empêchera le feu, la fumée et les émanations de pénétrer dans d'autres parties de l'édifice ou dans les voies de sortie. Dans bien des cas, cela est possible si une personne se souvient de fermer la porte lorsqu'elle quitte les lieux de l'incendie.

Contrôler un incendie ou empêcher sa propagation en fermant la porte pourrait retarder la diffusion de la fumée de l'incendie, ce qui donnerait plus de temps aux occupants pour évacuer l'édifice.

La responsabilité de l'extinction, du contrôle et du confinement des incendies incombe principalement aux Services d'incendie. Lorsque vous détectez de la fumée ou un incendie, vos principales responsabilités consistent à quitter les lieux de l'incendie, à faire sortir les autres occupants avec vous, à fermer les portes derrière vous, à déclencher l'alarme manuelle et à composer le 911 pour avertir les Services d'urgence.

EXTINCTEURS D'INCENDIE

Les extincteurs situés dans les aires communes de l'édifice sont de classes ABC, soit des extincteurs à poudre chimique. Il existe trois classes de feu qu'il faut connaître et comprendre.

Remarque : Il ne faut jamais utiliser d'eau pour éteindre les incendies des classes B et C.

CLASSES DE FEU
A = MATIÈRES COMBUSTIBLES ORDINAIRES, ex. papier, bois, déchets, etc.
B = MATIÈRES COMBUSTIBLES LIQUIDES, ex. huile, graisse, etc.
C = ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION, ex. panneaux électriques, etc.
K = SYSTÈME DE SUPPRESSION DES FEUX DE GRAISSE dans les cuisines commerciales UNIQUEMENT

PROCÉDURES POUR UTILISER LES EXTINCTEURS

Avant d'éteindre un feu :

1. Évacuez les occupants qui sont en danger immédiat.
2. Activez le déclencheur manuel d'alarme pour alerter les occupants.
3. Appelez immédiatement les Services d'incendie (911).
4. Travaillez avec un partenaire. Éteignez le feu seulement s'il est mineur.
5. Prévoyez toujours une voie de sortie sécuritaire. Veillez à ce que le feu ne se trouve jamais entre vous et votre sortie.

Pour éteindre un feu :

Pour utiliser l'extincteur, pensez à l'acronyme « **TAPÉ** » :

- T** = Tirez la goupille (l'extincteur est maintenant prêt à être utilisé)
- A** = Approchez-vous du feu (en pointant le bec vers la base du feu)
- P** = Propulsez l'agent extincteur (en appuyant sur la manette de commande)
- É** = Étendez l'agent extincteur (en balayant la base du feu)

MARCHE À SUIVRE POUR LES EXERCICES D'INCENDIE

Le but d'un exercice d'incendie est de s'assurer que les occupants et le personnel connaissent bien les procédures d'évacuation d'urgence afin de permettre une évacuation ordonnée tout en utilisant efficacement les issues de secours, conformément au *Code de prévention des incendies de l'Ontario*. Le Collège Boréal organise des exercices d'incendie une fois par an et la participation du personnel, des étudiants et des clients est obligatoire.

1. Avant de procéder à un exercice d'incendie, la personne chargée de l'exercice **doit** communiquer avec l'agence de surveillance et les Services d'incendie au 705-675-3341 afin de les prévenir de la tenue prochaine de l'exercice. **L'exercice d'incendie doit avoir lieu dans les 15 minutes suivant cet appel.**
2. La communication de l'exercice d'incendie aux occupants des édifices et au poste de surveillance (le cas échéant) sera laissée à la discrétion de l'administration du Collège Boréal.
3. Au moment de l'appel préalable aux Services d'incendie, la personne qui appelle **doit** donner son nom et un numéro de téléphone où elle peut être contactée. **Il est interdit de mener un exercice d'incendie sans fournir ces renseignements et la personne responsable de l'exercice doit pouvoir être contactée pendant toute la durée de l'exercice.**
4. Si les Services d'incendie du Grand Sudbury reçoivent des appels du public, d'un occupant, d'un poste de surveillance ou du service 911, ils téléphoneront à la personne responsable de l'exercice d'incendie pour confirmer que ces appels sont liés à l'exercice.
5. Si les Services d'incendie du Grand Sudbury reçoivent un appel pendant l'exercice d'incendie et qu'ils sont incapables de joindre la personne responsable de l'exercice, ils enverront des véhicules d'incendie sur le site
6. Une fois que l'exercice d'incendie est terminé et que le déclencheur manuel d'alarme a été réinitialisé, la personne responsable de l'exercice doit communiquer avec l'entreprise de surveillance et les Services d'incendie afin de les informer que l'exercice est terminé. À ce moment, cette personne peut obtenir les renseignements concernant les appels reçus des occupants du bâtiment, du public, du poste de surveillance ou du service 911.
7. Si la personne responsable de l'exercice d'incendie ne respecte pas cette marche à suivre, elle pourra être sanctionnée en vertu de l'article 2.8 du *Code de prévention des incendies de l'Ontario* (Règlement 213/07 de l'Ontario).

MAÎTRISE DES RISQUES D'INCENDIE

L'entretien ménager et l'entretien des édifices sont probablement les facteurs les plus importants dans la prévention des incendies. La liste ci-dessous contient des consignes spécifiques pour éviter les risques d'incendie :

- Évitez d'entreposer ou d'accumuler des déchets dans les cages d'escalier. Veillez à la bonne gestion des déchets et des ordures, y compris les matériaux d'emballage et de stockage.
- Il est interdit d'accumuler des matériaux combustibles dans toute partie d'une gaine d'ascenseur, d'une gaine de ventilation, d'un escalier, d'un palier, d'un couloir ou de toute autre voie menant aux sorties.
- Gardez les portes d'escalier, les portes coupe-fumée et coupe-feu toujours fermées, bien entretenues et en bon état de fonctionnement.
- Veillez à ce que les équipements de protection contre l'incendie (par exemple, les bornes d'incendie, les raccords aux bornes d'incendie et les armoires d'incendie) soient toujours bien dégagés.
- Entreposez et utilisez des liquides et des gaz inflammables et combustibles en petites quantités et uniquement dans des récipients et des lieux approuvés. (Les matériaux combustibles ne doivent pas être utilisés pour absorber les déversements de liquides inflammables ou combustibles à l'intérieur des édifices.)
- Évitez d'utiliser des équipements et des câblages électriques dangereux (par exemple, utiliser des rallonges pour les câblages permanents).
- Déposez les chiffons gras ou huileux ou les matières sujettes à une ignition spontanée dans un récipient de sécurité approprié ou retirez-les des locaux.
- Ne jetez pas de liquides inflammables ou de chiffons saturés de liquides combustibles dans les vide-ordures.
- N'utilisez pas d'appareils électriques dangereux, de rallonges électriques effilochées ou de prises de courant surchargées.
- Utilisez uniquement des barres d'alimentation certifiées CSA ou UL.
- Éteignez les cafetières, les brûleurs de la cuisinière, les fours, etc. lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation.
- Évitez les pratiques de cuisson dangereuses (par exemple, chaleur trop élevée ou vêtements trop amples lors de la friture d'aliments).
- N'utilisez pas de barbecue à l'intérieur d'un édifice.
- Veillez à ce que les routes d'accès, les voies réservées aux pompiers et les raccords des Services d'incendie soient dégagés et accessibles.
- Ne laissez aucun équipement ou meuble dans les couloirs.
- Éteignez les chauffeuses lorsque vous n'êtes pas sur votre lieu de travail.

PROCÉDURES D'ENTRETIEN ET DE VÉRIFICATION

1. Avant d'entretenir ou de vérifier le système d'alarme-incendie, la personne chargée de la tâche doit communiquer avec l'entreprise de surveillance et les Services d'incendie de Sudbury au 705-675-3341 afin de les prévenir. Cette personne doit également leur demander de ne pas tenir compte de tous les signaux d'alarme-incendie jusqu'à ce qu'elle les rappelle pour réactiver le système d'alarme-incendie. Elle les informera du délai approximatif prévu pour effectuer l'entretien et la vérification et elle communiquera avec eux de nouveau en cas de retard imprévu qui nécessiterait une prolongation de ce délai.
2. Au moment de l'appel à l'entreprise de surveillance et aux Services d'incendie, la personne responsable de la tâche doit fournir le nom d'une personne-ressource et un numéro de téléphone au site où la vérification et l'entretien ont lieu.
3. Il faut aviser les occupants de l'édifice et le poste de surveillance (le cas échéant) qu'on procède à l'entretien et la vérification de l'alarme-incendie.
4. Un piquet d'incendie est mis en place lorsqu'un système d'alarme-incendie ou une partie de celui-ci est mis hors service. Il incombe au propriétaire de l'édifice de veiller à ce que la procédure de piquet d'incendie soit respectée.
5. Si les Services d'incendie du Grand Sudbury reçoivent un appel 911 pendant la période d'entretien et de vérification et qu'ils sont incapables de joindre la personne-ressource, ils enverront des véhicules d'incendie sur le site.
6. Une fois que l'entretien et la vérification sont terminés et que l'alarme-incendie est de nouveau en service, la personne qui effectue cette tâche communiquera avec les Services d'incendie et les informera que la tâche a été accomplie.

Moyens d'évacuation et panneaux de sortie

Mesures d'entretien	Fréquence des inspections	Responsabilités
Vérifier les portes des séparations coupe-feu pour s'assurer qu'elles sont bien fermées.	Au besoin	Service de sécurité
Entretien des panneaux de sortie exigés afin qu'ils soient clairement visibles, propres et lisibles.	Au besoin	Service de sécurité
Entretien des lumières de sortie et s'assurer qu'elles sont en bon état et qu'elles éclairent bien.	Au besoin	Service d'entretien
Veiller à ce que l'accès aux sorties, y compris les couloirs, soit libre de toute obstruction.	Au besoin	Service de sécurité

Entrée utilisée par les pompiers

Mesures d'entretien	Fréquence des inspections	Responsabilités
Les voies d'accès des pompiers et les panneaux ou fenêtres prévus pour faciliter l'accès lors des opérations de lutte contre l'incendie ne doivent pas être obstrués par des véhicules, des barrières, des clôtures, des matériaux de construction, de la végétation, des panneaux ou toute autre forme d'obstruction.	Quotidienne	Service de sécurité
Identifier clairement les raccords des gicleurs et des bornes d'incendie des Services d'incendie et les maintenir libres de tout obstacle en tout temps.	Quotidienne	Service de sécurité
Identifier clairement les gicleurs et les raccords des colonnes montantes des Services d'incendie et les maintenir libres de tout obstacle en tout temps.	Au besoin	Service de sécurité

Équipement de service, conduits et cheminées

Mesures d'entretien	Fréquence des inspections	Responsabilités
Vérifier et nettoyer les hottes, les filtres et les conduits d'air qui sont sujets à l'accumulation de dépôts combustibles.	Hebdomadaire	Personnel
Inspecter les cheminées, les conduits de fumée et les tuyaux d'évacuation.	Annuelle ou lors de l'ajout de tout appareil	Entreprise de services
Inspecter les clapets et les registres coupe-feu.	Annuelle	Entreprise de services
Débrancher les interrupteurs de la climatisation mécanique et actionner les systèmes de ventilation pour assurer un arrêt approprié.	Annuelle	Entreprise de services
Inspecter les commandes des systèmes de traitement de l'air utilisés pour évacuer l'air afin d'en assurer le fonctionnement lors d'un incendie.	Annuelle	Entreprise de services

Nettoyer les pare-étincelles (ou plus fréquemment au besoin)	Annuelle	Entreprise de services
Nettoyer les filtres à charpie des appareils de buanderie afin de prévenir l'accumulation de résidus.	Au besoin	Personnel
Inspecter les cheminées, les conduits de fumée et les tuyaux d'évacuation afin d'éviter l'accumulation de débris.	Au besoin	Entreprise de services

Systèmes d'éclairage de sécurité

<i>Mesures d'entretien</i>	<i>Fréquence des inspections</i>	<i>Responsabilités</i>
Vérifiez tous les composants du système.	Mensuelle	Service d'entretien
Vérifier le fonctionnement des veilleuses.	Mensuelle	Service d'entretien
Tester les systèmes d'éclairage de sécurité pour s'assurer qu'ils fonctionneront en cas de panne du bloc d'alimentation électrique primaire.	Mensuelle	Service d'entretien
Vérifier le système.	Annuelle	Service d'entretien

Approvisionnement en eau pour la lutte contre les incendies

<i>Mesures d'entretien</i>	<i>Fréquence des inspections</i>	<i>Responsabilités</i>
Inspecter les vannes contrôlant l'alimentation en eau destinée à la lutte contre l'incendie pour s'assurer qu'elles sont bien ouvertes et scellées ou verrouillées dans cette position.	Hebdomadaire	Service d'entretien
Inspecter toutes les bornes d'incendie.	Annuelle et après chaque utilisation	Entreprise de services
Tester le débit d'eau de la borne d'incendie — ouvrir la vanne principale et vérifier le débit d'eau.	Annuelle	Entreprise de services

Systèmes de gicleurs (se référer à la norme NFPA 13)

<i>Mesures d'entretien</i>	<i>Fréquence des inspections</i>	<i>Responsabilités</i>
S'assurer que les conduits de contrôle du système de gicleurs non-supervisés sont ouverts.	Hebdomadaire	Sans objet (N/A)
Vérifier les supports exposés des tuyaux du système de gicleurs.	Annuelle	Entreprise de services
Tester le débit d'eau sur les systèmes de gicleurs humides en utilisant le raccordement d'essai le plus éloigné hydrauliquement.	Annuelle	Entreprise de services
Tester le débit de l'alimentation en eau en utilisant le robinet de purge principal.	Annuelle	Entreprise de services

Fermetures

Mesures d'entretien	Fréquence des inspections	Responsabilités
Vérifiez que toutes les portes des séparations coupe-feu sont fermées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.	Au besoin	Service de sécurité
Inspecter les clapets et les registres coupe-feu.	Annuelle	Entreprise de services
Vérifiez que les ferrures des portes et les autres composants auxiliaires sont bien ajustés pour assurer une fermeture et un verrouillage adéquats.	Au besoin	Service d'entretien

Détecteurs de monoxyde de carbone

Mesures d'entretien	Fréquence des inspections	Responsabilités
Tester le fonctionnement de l'alarme selon les recommandations du fabricant.	Mensuelle	Service d'entretien
Tester les détecteurs de monoxyde de carbone en utilisant le bouton d'essai ou une autre méthode recommandée par le fabricant.	Annuelle	Service d'entretien
Remplacer les détecteurs de monoxyde de carbone selon les délais indiqués dans les instructions du fabricant.	Au besoin	Service d'entretien
Tester les détecteurs de monoxyde de carbone à pile après avoir remplacé la pile.	Au besoin	Service d'entretien
Tester les détecteurs de monoxyde de carbone qui sont reliés à un circuit électrique après toute modification de ce circuit.	Au besoin	Service d'entretien

Éclairage des sorties et éclairage de sécurité

Mesures d'entretien	Fréquence des inspections	Responsabilités
Vérifier que les panneaux de sortie obligatoires sont clairement visibles et qu'ils sont maintenus dans un état propre et lisible.	Au besoin	Service d'entretien
Vérifier que les panneaux de sortie sont éclairés de l'extérieur ou de l'intérieur, selon leur conception, lorsque l'édifice est occupé.	Au besoin	Service d'entretien
Vérifier le fonctionnement de la veilleuse du dispositif d'éclairage de sécurité.	Mensuelle	Service d'entretien

Systemes d'alarme-incendie (se référer à la norme CAN/ULC-S536)

Mesures d'entretien	Fréquence des inspections	Responsabilités
Vérifier la lampe baladeuse et le voyant d'alimentation CA de l'alarme-incendie.	Quotidienne	Service de sécurité
Vérifier les conditions propices aux perturbations.	Quotidienne	Service de sécurité
Vérifier tous les composants de l'alarme-incendie, y compris les batteries de secours.	Mensuelle	Service d'entretien
Faire fonctionner un appareil de détection ou un déclencheur manuel d'alarme par rotation, vérifier le fonctionnement des indicateurs d'alarme et de mauvais fonctionnement.	Mensuelle	Service d'entretien
Tester le système d'alarme-incendie (par des personnes reconnues par l'autorité compétente pour le service des systèmes d'alarme-incendie).	Annuelle	Entreprise de services
Le livret d'instruction du système d'opération doit être affiché et faire partie du plan de sécurité des incendies.	Requis	Entretien

Extincteurs portatifs (consulter la norme NFPA 10 pour les détails)

Mesures d'entretien	Fréquence des inspections	Responsabilités
Inspecter les extincteurs portatifs. Les étiquettes qui leur sont attachées seront paraphées chaque mois ou un dossier permanent sera tenu pour chaque extincteur portatif.	Mensuelle	Service de sécurité
Préparer et tenir un dossier permanent contenant la date de l'entretien, le nom de l'examineur et une description de tout travail ou test hydrostatique effectué pour chaque extincteur portatif.	Au besoin	Entreprise de services
Vider les extincteurs à pression de stockage qui nécessitent un essai hydrostatique tous les 12 ans et les soumettre aux procédures d'entretien applicables.	Tous les six ans	Entreprise de services
Effectuer des essais hydrostatiques sur des extincteurs à poudre chimique et à liquide vaporisant.	Tous les douze ans	Entreprise de services
Remplacer ou recharger les extincteurs portatifs après utilisation, conformément aux instructions figurant sur la plaquette descriptive de l'extincteur.	Au besoin	Entreprise de services
Entretien des extincteurs dans un délai maximum d'un an à compter du moment où une inspection l'a spécifiquement indiqué.	Annuelle	Entreprise de services
Les procédures d'entretien comprendront un examen approfondi des trois principaux éléments d'un extincteur : a) les pièces mécaniques b) l'agent d'extinction c) les moyens d'expulsion	Annuelle	Entreprise de services

Inspection mensuelle des extincteurs portatifs :

- La jauge indique que l'extincteur est plein.
- La jauge n'est pas endommagée et est bien fixée à la bouteille.
- La poignée et les buses ne sont pas endommagées et sont fermement fixées à la bouteille.
- Il n'y a pas d'obstruction dans le tuyau/la buse.
- Le tuyau est flexible et il n'est pas fissuré.
- La bouteille n'est pas bosselée et n'a pas trop de rouille.
- Inverser la bouteille et taper le fond pour détacher la poudre.

MESURES ALTERNATIVES POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE DES OCCUPANTS

Les Services d'incendie du Grand Sudbury doivent être informés par écrit de tout arrêt, en tout ou en partie et durant plus de 24 heures, des systèmes d'équipement de protection contre l'incendie. Les occupants seront informés et des instructions seront affichées relatives aux dispositions ou aux mesures alternatives à prendre en cas d'urgence. Ces dispositions et actions doivent être jugées acceptables par le chef des pompiers.

Toutes les tentatives visant à minimiser l'impact d'un équipement défaillant seront lancées. Lorsque certaines parties d'un système de gicleurs ou d'alarme-incendie sont mises hors service, il convient de maintenir le service des autres parties et, le cas échéant, d'utiliser des gardiens, des porte-voix, des walkies-talkies, etc. pour avertir les personnes concernées des situations d'urgence. On demandera de l'aide et des conseils pour des situations particulières aux Services d'incendie et d'urgence du Grand Sudbury.

Les procédures à suivre en cas d'arrêt d'une partie quelconque d'un système de protection contre l'incendie sont les suivantes :

1. Appelez le 911 pour avertir les Services d'incendie du Grand Sudbury. Donnez votre nom, votre adresse et une description du problème et indiquez quand vous pensez qu'il sera réglé. En cas d'arrêt de fonctionnement de plus de 24 heures, il convient d'en informer par écrit les Services d'incendie du Grand Sudbury.
2. Affichez des avis à tous les étages près des ascenseurs et dans l'entrée du foyer, en indiquant le problème et la date à laquelle il devrait être réglé.
3. Demandez au personnel ou à d'autres personnes fiables de patrouiller dans la ou les zones touchées au moins une fois par heure.
4. Avisez les Services d'incendie du Grand Sudbury et les occupants des édifices lorsque les réparations ont été effectuées et que les systèmes sont fonctionnels.

PROCÉDURES POUR PIQUETS D'INCENDIE

Les systèmes d'alarme-incendie du *Code de prévention des incendies de l'Ontario* et les systèmes de gicleurs des édifices qui en sont équipés doivent toujours être pleinement opérationnels. Par conséquent, si l'un de ces systèmes est arrêté pour quelque raison que ce soit, un **piquet d'incendie** faisant appel à du personnel **piquet d'incendie** doit être mis en place immédiatement.

En cas de défaillance, d'entretien ou de réparation d'un système d'alarme-incendie ou de gicleurs, les procédures suivantes seront suivies :

Le Service de sécurité est chargé du piquet d'incendie de ce bâtiment.

- Dans le cadre du piquet d'incendie, le Service de sécurité doit :
 - inspecter visuellement, toutes les heures, chaque étage et toutes les salles électriques et mécaniques, les cuisines et les salles d'ascenseur jusqu'à ce que les alarmes-incendie ou les systèmes de gicleurs soient fonctionnels;
 - conserver une trace écrite de l'inspection horaire du piquet d'incendie;
 - contacter le service de surveillance s'ils doivent travailler sur le système et le tester après le premier appel au feu, afin d'empêcher les Services d'incendie de réagir à nouveau;
 - informer les Services d'incendie au 705-675-3341 lorsque les alarmes-incendie ou les systèmes de gicleurs sont fonctionnels;
 - isoler ou arrêter les systèmes dans la zone touchée afin d'éviter d'autres fausses alertes;
 - contacter les Services d'incendie et les autres occupants de l'immeuble lorsqu'il y a une urgence.
- Tous les occupants doivent être avisés que les alarmes-incendie ou les systèmes de gicleurs ne sont pas opérationnels et, s'ils soupçonnent ou voient un incendie, ils doivent en informer le Service de sécurité, ainsi que les Services d'incendie, en appelant le 911 et en indiquant l'adresse, le lieu et le type d'incendie.

RAPPORT DU PIQUET D'INCENDIE

Piquet d'incendie demandé par :

Services d'incendies Date : _____ Heure : _____

Technicien en alarme-incendie Date : _____ Heure : _____

Service de sécurité Date : _____ Heure : _____

Section A — Description du piquet d'incendie

Heure de la notification de l'entreprise de surveillance : _____

Heure de la notification du personnel : _____

Sélectionnez la description appropriée ci-dessous :

Le piquet d'incendie s'étend à l'ensemble du Collège.

Le piquet d'incendie a été réduit à une zone de feu spécifique. Précisez les zones de l'édifice qui sont sous la surveillance du piquet d'incendie :

Inspection annuelle du système d'alarme. Fournissez des détails :

Autre type de piquet d'incendie :

Signature du Service de sécurité

Signature de la supervision

Section B — Annulation du piquet d'incendie

Heure de notification de l'entreprise de surveillance : _____

Heure de la notification du personnel : _____

Piquet d'incendie annulé par : _____

Date : _____ Heure : _____

J'atteste qu'à ma connaissance le système d'alarme-incendie est pleinement opérationnel, et j'annule par la présente le piquet d'incendie.

Signature de la personne annulant le piquet d'incendie : _____

Signature du Service de sécurité : _____

COMMENTAIRES : _____

REGISTRE DU PIQUET D'INCENDIE

Collège Boréal, 21 boul. Lasalle, Sudbury

Date : _____ Heure du début : _____ Heure de la fin : _____

Raison : _____












Gardes de sécurité désignés : _____

	1 ^{er} étage A	2 ^e étage A	3 ^e étage A	4 ^e étage B
1 h				
2 h				
3 h				
4 h				
5 h				
6 h				
7 h				
8 h				
9 h				
10 h				
11 h				
12 h				
13 h				
14 h				
15 h				
16 h				
17 h				
18 h				
19 h				
20 h				
21 h				
22 h				
23 h				
24 h				

Commentaires:

ANNEXE A

Légende / Legend – Résidence / Residence

- Panneau d'Alarme à Feu / Fire Alarm Panel 
- Fermeture Eau Central / Water Main Shut Off 
- Fermeture de Gicleurs / Sprinkler Shut Off Valve 
- Pompe à Feu / Fire Pump 
- Salle de Chaudières / Boiler Room 
- Salle Mécanique / Mechanical Room 
- Salle Électrique / Electrical Room 
- Sortis et Entrées / Exits and Entrances 
- Fermeture Gaz Naturel / Natural Gas Shut Off 
- Lumière d'Urgence / Emergency Light 
- Instincteur / Fire Extinguisher 

Résidence / Residence - Plancher Sous Sol/ Basement Floor

Collège Boréal
Sudbury, Ontario



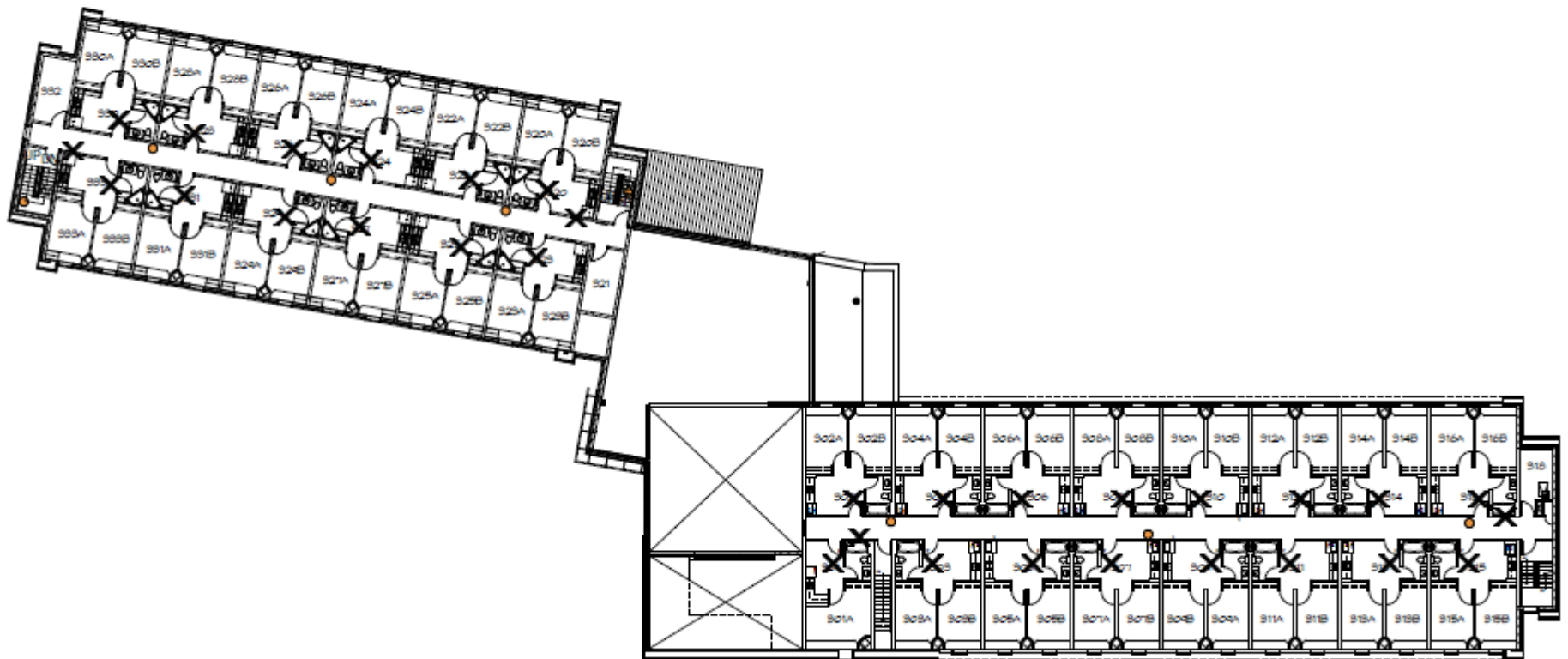
Résidence / Residence - Premier Plancher/ First Floor

Collège Boréal
Sudbury, Ontario



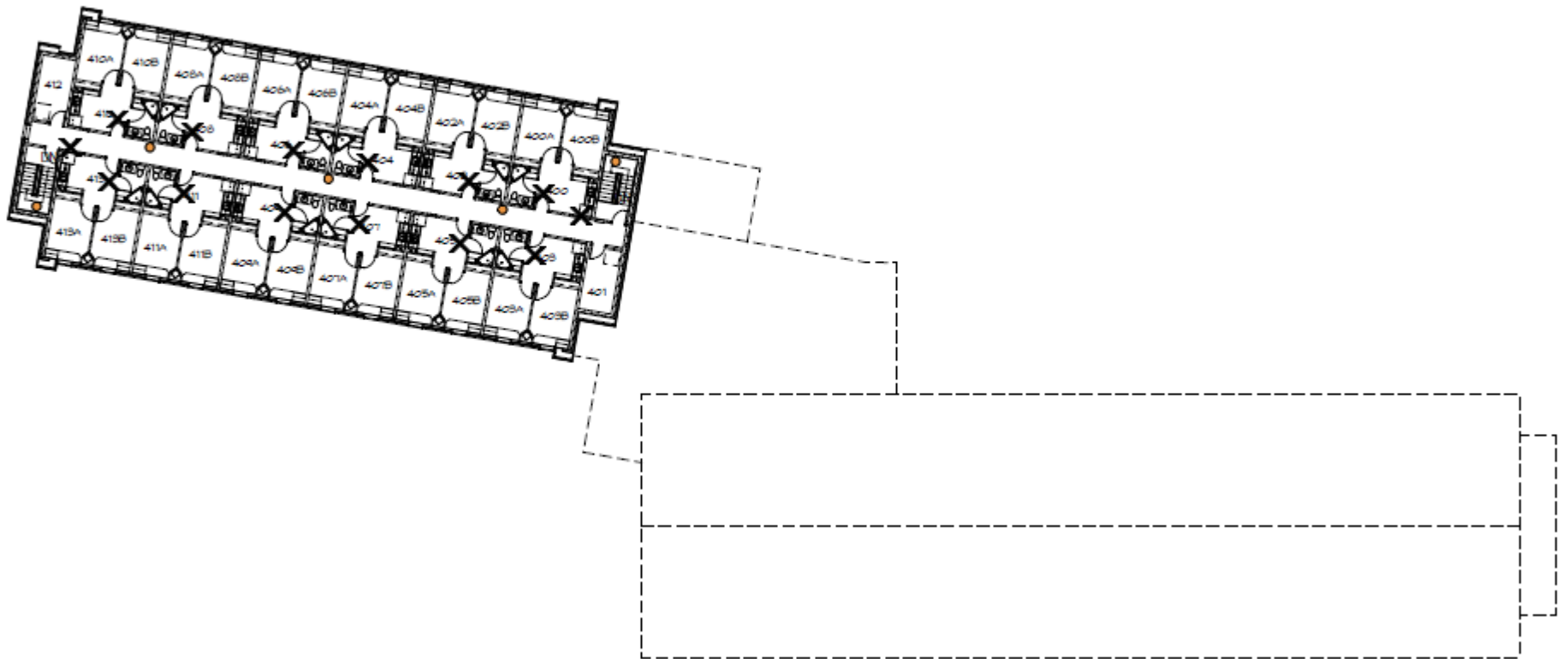
Résidence / Residence - Deuxième Plancher/ Second Floor

Collège Boréal
Sudbury, Ontario
















Résidence / Residence - Troisième Plancher/ Third Floor

Collège Boréal
Sudbury, Ontario



ANNEXE B

Légende / Legend – Diagramme Terrain Extérieur / Exterior Plan

- Édifice Principal / Main Building 
- Édifice de Métiers / Trades Building 
- Amphithéâtre / Lecture Hall 
- Résidence / Residence 
- Serres / Greenhouses 
- Entrée Principale / Main Entrance – via Boulevard Lasalle 
- Entrée Secondaire / Secondary Entrance – via Cambrian Heights 
- Numérotation Porte de Garage/Garage Door Numbering 
- Plan Électrique / Electrical Building 
- Générateurs/Generators 
- Bouche d'Incendie / Fire Hydrant 
- Voie d'Accès des Pompiers / Fire Route 
- Connections Siamois pour Pompiers / Fire Fighter Siamese Connection 

Terrain Extérieur / Exterior Plan

Collège Boréal
Sudbury, Ontario

